
Assemblée réunie **Conseil municipal de Saint Genix-les-Villages**

Date réunion **7 juillet 2022**

Organisée par **Le Maire**

Participants

PARAVY Jean-Claude
KREBS Jean-Marie
REVEL Daniel
CORMIER Philippe
PICARD Marie-France
DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre
BARBIN Régine
PUGNOT Bertrand
MOREL-BIRON Odile
MESTRALLET Nadège
GROS Gilbert
DELABAYE Thierry
JARRET Benoît
COUTURIER Annick
FRIOT Pierre-Yves
LABBAY Catherine
BUHAGIAR Annie
PULLIAT Lucie
GUICHERD Nicolas

Pouvoirs

PITAVAL Cyril, pouvoir à KREBS Jean-Marie
ROUX Floriane, pouvoir à CORMIER Philippe
MARECHAL Céline, pouvoir à PICARD Marie-France

Absents/excusés

KIJEK Muriel
CORDIER Alain
COUDURIER Françoise

Diffusion **Le conseil municipal, le site**

Prochaine réunion **15 Septembre 2022**

Secrétaire de séance : MOREL-BIRON Odile

Rédacteur :	Christophe KUTTEN
--------------------	--------------------------

Plan :

1. Ordre du jour	2
1.1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 JUIN 2022.....	3
1.2 DECISION MODIFICATIVE N° 01/2022.....	3
1.3 VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A LA SOCIETE ID CARBON.....	3
1.5 CONVENTION DE CESSON DE TERRAIN POUR LA REPRISE DU CHEMIN DE CUPIED	4
1.6 TRANSFERT AU SDES DE L'INTEGRALITE DES CEE GENEREES PAR L'OPERATION : ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL.....	4
1.7 CONVENTION AVEC LE SDES POUR L'INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (BORNES IRVE)	4
1.8 CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE PORTANT SUR LA REALISATION DES ETUDES PREALABLES, LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UNE FERME A PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES AU SOL AVEC LE SDES.....	5
1.9 DECLARATION D'INTENTION ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN BLOC D'ESCALADE AU GYMNASSE.....	5
1.10 REGLEMENT INTERIEUR DES INSTALLATIONS SPORTIVES.....	6
1.11 CONVENTION DE DENEIGEMENT AVEC LA MAIRIE DE CHAMPAGNEUX.....	6
1.12 SUBVENTION A L'ASSOCIATION « NUITS D'ETE » (<i>POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR</i>)	6
1.13 Petites villes de demain	6
1.14 Autres dossiers des communes déléguées	6
1.15 Compte rendu des actes pris par le Maire par délégation du conseil municipal....	7
2. Compte-rendu des Commissions	7
2.1 Affaires scolaires (<i>Marie-France PICARD</i>).....	7
2.2 Travaux et Prévention des Risques (<i>Jean-Pierre DREVET</i>).....	7
2.3 Affaires sociales et santé (<i>Régine BARBIN</i>).....	7
2.4 Vie associative et Culture (<i>Jean-Marie KREBS</i>).....	8
2.5 Environnement, développement durable (<i>Bertrand pugnot</i>)	8
3. Actualités intercommunales	8
4. Questions diverses et discussion	8
4.1 Questions d'Actualité	8
4.2 Calendrier	8

1. Ordre du jour

Points soumis à délibération :

- Approbation du compte-rendu du 23 juin 2022 (L 2121-15 du CGCT)
- Décision modificative n°1
- Vente d'un terrain communal à la société ID Carbone
- Mise en œuvre du projet de construction de logements par l'OPAC sur Grésin
- Convention de cession de terrains pour la reprise du chemin de Cupied
- Transfert au SDES de l'intégralité des CEE générés par l'opération : éclairage public communal
- Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant convention financière avec le SDES, territoire d'énergie Savoie pour l'installation d'infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (bornes IRVE)
- Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage portant sur la réalisation des études préalables, la construction et l'exploitation d'une ferme PV au sol avec le SDES
- Déclaration d'intention et demande de subvention pour la réalisation d'un bloc d'escalade au gymnase
- Règlement intérieur des installations sportives
- Convention de déneigement Champagneux/Commune déléguée de Grésin
- Subvention à l'association « Nuits d'été »

Points à aborder :

- Point Petites Villes de Demain
- Dossiers des communes déléguées
- Compte rendu des actes pris par le Maire par délégation du conseil municipal
- Compte rendu des commissions communales
- Compte rendu des réunions intercommunales
- Questions diverses

POINTS SOUMIS A DELIBERATION :

1.1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 JUIN 2022

Le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal du 23 juin 2022 est adopté par l'assemblée délibérante.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.2 DECISION MODIFICATIVE N° 01/2022

Cette DM vient ajuster certaines lignes de crédit avant l'été :

- en recettes, il s'agit de budgéter les subventions notifiées, qui ne pouvaient l'être au BP.
- en dépenses, il s'agit d'utiliser une partie de ces recettes pour abonder les opérations le nécessitant, dont le détail est donné en séance. Cette décision modificative 01/2022 est adoptée.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.3 VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A LA SOCIETE ID CARBON

M. le Maire retrace l'historique des projets d'implantation d'entreprises sur le terrain cadastré section A, n°1888, dans la ZAE de Contin. Le Conseil municipal avait alors autorisé une vente qui n'a finalement pas abouti.

La société ID Carbon, en recherche de locaux, s'est montrée intéressée par cette surface, après visite sur place et en présence de la CCVG. Suite à la consultation de l'avis du Domaine sur la valeur vénale du terrain nu, une proposition de cession de la parcelle A 1888 d'une superficie de 1 328 m² pour la somme de 24 455, 00 € (30 € le m² en UE et 0,3 le m² en N) a été faite à ID CARBON qui en a accepté le principe.

Quelques questions restent à régler par la CCVG avec les gestionnaires de réseau concernant la viabilisation du terrain.

Compte tenu de l'accord donné, le Conseil municipal autorise cette cession aux conditions rappelées, avec les possibilités de substitution et les clauses habituelles de délais.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.4 CESSION D'UN TERRAIN A L'OPAC ET GARANTIE DE PRETS POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX :

Le Maire délégué de GRESIN (SAINT-GENIX-LES-VILLAGES) rappelle que le PLU approuvé vise à renforcer l'urbanisation du chef-lieu autour des équipements existants (école, micro-crèche, salle multi-activités, parking) afin de développer un habitat organisé à proximité immédiate de ces équipements, et ainsi permettre à des seniors de rester sur la commune ainsi qu'à de jeunes familles d'y revenir ou de s'y installer.

À ce titre et sur la base de l'OAP « Aménagement » B du PLU, la commune a donné son accord de principe pour que l'OPAC départemental étudie un projet d'immeuble locatif à vocation sociale. Le projet progresse et l'OPAC demande un engagement plus précis de la commune pour ce type d'opération.

Le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la cession à l'OPAC DE LA SAVOIE de la partie des parcelles privées communales nécessaires à la concrétisation de cette opération de construction de logements locatifs, au prix symbolique d'un euro
- De s'engager à garantir à 50%, conjointement avec le Conseil Départemental 50%, les prêts que l'Office sera appelé à contracter pour la réalisation de cette opération

Délibération : 0

Contre : 0

Abstention :

Pour : unanimité

1.5 CONVENTION DE CESSION DE TERRAIN POUR LA REPRISE DU CHEMIN DE CUPIED

M. le Maire délégué de Saint-Maurice de Rotherens expose que la Commune doit procéder à des travaux de consolidation des abords du chemin de Cupied. Pour cela, elle doit acquérir un morceau de 120 m² qui fait partie de la parcelle cadastrée section A, n° 596.

L'assemblée délibérante valide le prix d'acquisition à 3, 00 euros/m² pour le propriétaire qui a en outre, déjà accepté de signer la convention de cession de cette partie de terrain pour 360, 00 euros. La Commune prendra en charge les frais d'actes.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

1.6 TRANSFERT AU SDES DE L'INTEGRALITE DES CEE GENEREES PAR L'OPERATION : ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL

M. le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'amélioration de l'éclairage public, génératrice de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) du fait de l'amélioration de la performance énergétique de ce patrimoine, il convient, comme chaque année pour ce type d'opération, de transférer la valorisation économique de ces certificats au SDES en contrepartie de sa participation financière.

L'opération susmentionnée située sur l'ensemble de la commune, porte le numéro de dossier 2022-01.

Le conseil municipal accepte de transférer au SDES, l'intégralité des CEE générés par l'opération susvisée et autorise M. le Maire à signer avec le SDES la convention correspondante de transfert des CEE concernés.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

1.7 CONVENTION AVEC LE SDES POUR L'INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (BORNES IRVE)

Le SDES, Territoire d'énergie Savoie, a décidé de poursuivre son assistance aux collectivités dans ce domaine en assurant la maîtrise d'ouvrage des travaux et prestations visant à la fourniture, la pose et le raccordement de bornes IRVE dans le cadre d'une seconde tranche, et d'autre part, en confiant l'*exploitation-gestion-maintenance-supervision* de ce nouveau patrimoine au concessionnaire de la DSP eBorne (groupement d'entreprises Easy-Charge / FMET).

Les bornes installées dans ce cadre bénéficient d'une participation du SDES à la maîtrise d'ouvrage et la prise en charge de l'équilibre de l'exploitation.

La commune conserve la maîtrise des implantations sur son territoire.

Après échanges, le Conseil municipal autorise la passation d'une convention avec le SDES pour la mise en œuvre des bornes que la Commune souhaite installer et s'engage à :

- ▶ Transférer la compétence au SDES pour la construction et l'exploitation, dans le cadre de la DSP eBorne, des bornes IRVE sur la commune ;
- ▶ Valider la Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) adossée à la présente délibération et précisant les modalités du stationnement sur les places équipées de bornes IRVE, place de la Bouverie et sur le parking de la salle polyvalente ;
- ▶ Prévoir dans chaque budget annuel les crédits correspondant aux dépenses d'investissement et de fonctionnement mentionnées dans la convention précitée.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.8 CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE PORTANT SUR LA REALISATION DES ETUDES PREALABLES, LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UNE FERME A PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES AU SOL AVEC LE SDES

Monsieur le Maire et l'adjoint à l'environnement et au développement durable exposent au Conseil municipal qu'une étude de la Direction départementale des Territoires a identifié sur la commune des sites favorables à l'implantation de panneaux de production photovoltaïque. Il peut être en effet envisagé de réaliser sur le territoire de la commune, une telle installation sur des terrains non utilisés.

A ce titre, il est proposé que ce programme de développement spécifique au Photovoltaïque (PV) soit confié au SDES dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage spécifique à ce type d'installations, qui concernerait l'ancien lagunage d'une superficie de près de 2 hectares.

Le SDES prend en charge financièrement les études préalables pour un montant global estimé entre 50 et 100 k€ TTC : étude de faisabilité, études environnementales, paysagères et naturalistes, assistance à maîtrise d'ouvrage pour le dossier Permis de construire et le dossier d'appel d'offres CRE...

Après échanges, le Conseil municipal, se prononce favorablement à la conclusion entre le SDES et la Commune d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage portant sur la réalisation des études préalables, la construction et l'exploitation d'une ferme Photovoltaïques au sol située sur le site de l'ancien lagunage d'une superficie de près de 2 hectares et autorise le Maire à signer ladite convention avec l'ensemble des actes afférents.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.9 DECLARATION D'INTENTION ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN BLOC D'ESCALADE AU GYMNASSE

Un projet de bloc d'escalade avait été envisagé lors de la construction de l'extension du gymnase et à cet effet, un pignon avait été renforcé sur un mur porteur.

L'agence nationale des sports peut subventionner cet équipement à la hauteur de 50% au titre des équipements sportifs de proximité et le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes jusqu'à 30%.

Un devis est présenté au Conseil municipal pour une valeur de 102 297, 00 euros HT.

Le Conseil municipal approuve le devis de 102 297, 00 HT pour la construction d'un bloc d'escalade au gymnase et sollicite les subventions suivantes :

AGENCE NATIONALE DES SPORTS, 50% : 51 148, 50 euros HT.

CONSEIL REGIONAL AURA, 30% : 30 689, 10 euros HT.

LE FINANCEMENT PAR DES FONDS PROPRES DE LA COMMUNE S'ELEVE A : 20 459, 40 euros HT.

Il précise que ces montants peuvent évoluer en fonction d'avenants ou de revalorisation des prix.

Délibération :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité

1.10 REGLEMENT INTERIEUR DES INSTALLATIONS SPORTIVES

L'extension du nouveau gymnase va entrer en service pour la rentrée de septembre 2022. Afin d'accompagner les utilisateurs de cet équipement, un règlement intérieur des installations sportives a été élaboré en Commission et approuvé par le Conseil municipal. Il entrera en vigueur, le jour du dépôt de la délibération correspondante en Préfecture.

Délibération :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : Unanimité

1.11 CONVENTION DE DENEIGEMENT AVEC LA MAIRIE DE CHAMPAGNEUX

La Commune fait traditionnellement appel au service technique de la Mairie de Champagneux pour assurer le déneigement de la voirie située sur le territoire de Commune déléguée de Grésin. L'investissement a été financé en commun.

Pour les saisons 2020/2021 et 2021/2022, la refacturation de cette prestation s'élève à 2 302, 60 euros.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à conclure et à signer la convention de participation au déneigement avec la Commune de Champagneux.

Délibération :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : Unanimité

1.12 SUBVENTION A L'ASSOCIATION « NUITS D'ETE » (POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR)

Le Festival « Nuits d'été » organise une série d'événements sur l'Avant-Pays Savoyard début août. L'Association sollicite en général une participation de 500, 00 € de la commune accueillant une manifestation et le conseil l'accorde traditionnellement.

Cette année, plusieurs événements sont programmés sur la Commune nouvelle et le Conseil municipal accepte de porter cette subvention accordée à l'association « Nuits d'été » à la hauteur de 750, 00 € pour contribuer à ce qu'elle monte 3 spectacles durant le mois d'août sur la Commune nouvelle.

Délibération :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour unanimité

POINTS NON SOUMIS A DELIBERATION :

1.13 PETITES VILLES DE DEMAIN

La réunion des élus s'est tenue le mardi 5 juillet 2022 pour qu'ils valident les orientations retenues pour l'élaboration des fiches actions à présenter au Conseil municipal dans le courant du mois de septembre 2022.

A ce titre, un tableau sera envoyé à chaque conseillers municipaux afin qu'ils valident ou invalident, toutes les orientations proposées.

1.14 AUTRES DOSSIERS DES COMMUNES DELEGUEES

Néant, hors dossiers déjà à l'ordre du jour

1.15 COMPTE RENDU DES ACTES PRIS PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre du marché public d'extension des installations sportives, le remplacement de la société CLEMENT DECOR a été complété concernant le lot 13 :

- **LOT n°13 :**

SARL BAT'ISERE (peintures, façades, revêtements) pour 21 041, 21 euros TTC ;

2. Compte-rendu des Commissions

2.1 AFFAIRES SCOLAIRES (MARIE-FRANCE PICARD)

29 juin 2022 : Le CMJ (conseil municipal jeunes) a fait sa sortie annuelle aux Houches où les conseillers municipaux jeunes ont été sensibilisés aux thématiques de la faune et de la flore.

1^{er} juillet 2022 : Un pique-nique des enfants scolarisés a eu lieu à midi, avec des plats qui n'ont pas été préparés à la cuisine centrale comme cela avait été évoqué lors du dernier Conseil municipal.

Ce même jour, s'est tenue la cérémonie de remise de calculatrices et de places de cinéma pour les élèves de CM2 qui passent en 6^{ème}.

Et pour finir cette journée, un pot de départ en retraite des deux directeurs des écoles communales a été organisé par la Mairie de Saint-Genix les Villages.

2.2 TRAVAUX ET PREVENTION DES RISQUES (JEAN-PIERRE DREVET)

La nuit du 21 juin 2022 a été marquée par un dégât des eaux dans le local du ski club et dans le hangar des services techniques alors qu'une entreprise refaisait précisément l'étanchéité du toit sans avoir protégé des intempéries, leur ouvrage. Ces travaux seront d'ailleurs terminés normalement, le 8 juillet 2022 au soir.

Le gymnase sera très prochainement équipé d'extincteurs, d'un défibrillateur et d'un plan de secours.

Les services municipaux ont installé, comme demandé depuis longtemps, un banc sur la place des Tilleuls. Mais bien vite, il a servi de point de ralliement pour notamment casser les ampoules électriques sous le barnum. Un banc sera rétabli montée de Côte Envers, près de l'antenne relai car beaucoup y font halte.

Un constat est établi sur l'état des canalisations d'évacuations des eaux pluviales qui s'avère être médiocre puisque beaucoup de tuyaux sont bouchés par le calcaire.

Des coups de tonnerre font disjoncter régulièrement les éclairages publics. Une intervention de SOBECA permettrait de renforcer les armoires électriques pour pallier ces désagréments.

Suite à la restitution de l'étude sur la mobilité menée par ARTER-EPODE, le 30 juin 2022, nous sommes dans l'attente des fiches-actions correspondantes.

Suite à la reprise du réseau d'assainissement, rue du Rhône, le revêtement en enrobé a été très mal réalisé : nombreuses bouches et grilles à remettre à niveau, bas-côtés à réajuster, nettoyage des abords...

La commission d'appel d'offres se réunira le 13 juillet 2022 afin de retenir l'entreprise qui réalisera les travaux de voirie cette année sur la Commune et notamment, sur la route de Layat.

Jean-Pierre DREVET profite de cette occasion pour informer l'assemblée délibérante que le marché nocturne du 21 juillet 2022 sera composé de 26 exposants, ce qui est déjà un nombre remarquable de participants.

Aussi, l'élection du Président de l'Office du Tourisme se déroulera le 12 juillet 2022.

2.3 AFFAIRES SOCIALES ET SANTE (REGINE BARBIN)

Une réunion du CCAS est programmée le 18 juillet 2022 à 19h00 pour définir le repas et le choix des colis de fin d'année.

La commission rencontrera l'association des jardins partagés, le 8 juillet 2022.

2.4 VIE ASSOCIATIVE ET CULTURE (JEAN-MARIE KREBS)

Le comité de rédaction se réunira le 19 juillet 2022 pour mettre la dernière touche avant l'envoi à l'impression du bulletin municipal de l'été 2022.

Festivités et événement estivaux :

13 juillet 2022 :

Retraite aux flambeaux à partir de 21h30 (les bonnes volontés sont attendues vers 21h00 pour commencer à monter les flambeaux qui sont en kit).

Soirée musicale organisée par le comité des fêtes se déroulera devant la salle des fêtes à partir de 19h30

Tir du feu d'artifice à 22h30.

14 juillet 2022 :

Cérémonie devant le monument aux morts à 11h30.

La fête du Mont Tournier se tiendra le 23 juillet 2022 avec son bal champêtre en soirée et le lendemain, soit le 24 juillet 2022, il y aura un vin d'honneur à 12h00 et il s'en suivra la fête traditionnelle.

Le 28 juillet 2022 aura lieu la vogue et un feu d'artifice pour la fête patronale.

Le 10 septembre 2022, le Forum des associations réunira le tissu associatif du territoire qui présentera au public les activités organisées par les associations d'Aoste-St Genix.

2.5 ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE (BERTRAND PUGNOT)

Mercredi 6 juillet 2022 s'est réuni les membres de cette commission pour faire le point sur les dossiers du SDES présentés au Conseil municipal.

3. Actualités intercommunales

Pas de complément particulier par rapport au point fait il y a peu.

4. Questions diverses et discussion

4.1 QUESTIONS D'ACTUALITE

Suite à une question posée, le maire précise que les travaux de rénovation de la centrale hydro-électrique débuteront à partir du 25 juillet 2022 jusqu'à mi-novembre. Pendant ce laps de temps, le stationnement aux alentours sera interdit.

S'agissant de la friche de Contin, suite à la signature du compromis de vente, une déclaration préalable de division de parcelle a été déposée et un bornage sera réalisé le 13 juillet 2022. A noter que les deux demandes de permis de construire des futurs propriétaires ont été déposés en Mairie avant le 30 juin 2022.

Un arrêté préfectoral a été édicté et place notre territoire en « alerte renforcée » du fait de l'aggravation de la situation de sécheresse. Des mesures renforcées de limitation des usages de l'eau sont désormais en vigueur. Dans ce contexte, a été signalée au SIAEP du Thiers une fuite sur le réseau public d'adduction d'eau potable toujours pas réparée, alors que les mesures prises devraient inciter à éviter ce type de « gaspillage ».

Enfin, la commission fleurissement organisée par AGATE fera le tour de la Commune, le 25 juillet 2022 à partir de 9h00 pour apprécier les plantations florales des services municipaux.

4.2 CALENDRIER

Prochain Conseil municipal : une date de principe est envisagée pour le jeudi 15 Septembre 2022, à 20h00

La séance est levée à 22h05.